

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol
d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Lavalette au lieu-dit « Rosalbert »
déposée par la société « NEOEN SA »

L'enquête publique ouverte du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 inclus, est prolongée pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 11 janvier 2024 à 16h30 soit 46 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire le jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Lavalette – 6 rue de la Mairie – 11290 Lavalette. Il se tiendra également comme prévu dans l'arrêté du 31 octobre 2023, à la disposition du public à la mairie de Lavalette, aux jours et heures suivants précisés ci-après :

- lundi 27 novembre 2023 de 09 h à 12h,
- mardi 12 décembre 2023 de 09h à 12h,
- mercredi 27 décembre 2023 de 14h à 17h.

Jusqu'au 11 janvier 2024 à 16h30 :

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Lavalette, siège de l'enquête – 6 rue de la Mairie – 11290 Lavalette aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4948>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Lavalette aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Jusqu'au 11 janvier 2024 à 16h30 :

les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Lavalette.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4948>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lavalette - 6 rue de la Mairie – 11290 Lavalette à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Lavalette au lieu-dit « Rosalbert »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
enquete-publique-4948@registre-dematerialise.fr

Toutes les dispositions des articles 7 à 10 de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 susvisé sont reportées à la nouvelle date d'expiration du délai d'enquête.

Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 susvisé est inchangé.